

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany



Délibération n° 11-01 du 10 septembre 2020

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ DENTAIRE – CONVENTIONS – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de santé publique et notamment son article L6323-1,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 20°18-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 lui donnant délégation,

Vu l'obtention par le Département du statut de centre de santé dentaire pour son bus dentaire,

Vu la signature le 8 juillet 2020 d'un nouvel accord entre l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et le regroupement national des organisations gestionnaires des centres de santé (RNOGCS),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

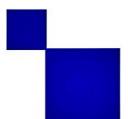
après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association inter-AMC pour la mise en place du tiers payant de la part complémentaire au sein du centre départemental de santé dentaire, dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association Rhapsod'if pour le dépistage et le soin des personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département ;

- APPROUVE le règlement intérieur précisant les statuts de la Fédération Nationale des Centres de Santé, ci-annexé ;



- ADHERE à la Fédération Nationale des Centres de Santé ;
- AUTORISE en conséquence M. le président du Conseil départemental à signer le bulletin d'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé, ci-annexé, au nom et pour le compte du Département ;
- APPROUVE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 895 € à la Fédération Nationale des Centres de Santé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.